



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session

**Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 19 au 26 septembre
2022**

Note d'information à l'usage des délégations

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 août 2022).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Considérations générales dans le contexte de la pandémie de COVID-19	3
III. Procédures d'arrivée	4
IV. Disposition des places, liste des orateurs et oratrices, déclarations et autres informations utiles	5
V. Réunions convoquées par le Secrétaire général	6
VI. Documentation et interprétation	7
VII. Pouvoirs	8
VIII. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des États observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées	9
IX. Accueil	11
X. Déjeuner officiel	11
XI. Séance d'information conjointe	11
XII. Dispositions relatives aux réunions	11
XIII. Cérémonie des traités de 2022	12
XIV. Dispositions prises en matière de sécurité	13
XV. Dispositions d'accès et services pour les médias	16
XVI. Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	19
XVII. Accès des représentants d'organisations non gouvernementales	20
XVIII. Services médicaux	21
XIX. Relations avec le pays hôte	22
XX. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses	22
XXI. Durabilité	23
XXII. Accessibilité pour les personnes en situation de handicap	24
XXIII. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau	24
Annexe	
Formulaire de demande de carte d'identité ONU	28

I. Introduction

1. Le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session se déroulera du mardi 20 au samedi 24 septembre et le lundi 26 septembre 2022, conformément à la résolution [57/301](#).
2. La réunion de haut niveau organisée à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques se tiendra le mercredi 21 septembre 2022, conformément à la résolution [76/168](#).
3. La réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires aura lieu le lundi 26 septembre, conformément à la résolution [76/168](#).
4. En outre, le Secrétaire général convoquera la séance annuelle « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable » le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 10 heures, conformément à la résolution [74/4](#). Le Sommet sur la transformation de l'éducation se tiendra le même jour, de 10 heures à 19 heures, comme suite au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)). En prélude au Sommet, des manifestations seront probablement tenues le vendredi 16 septembre et le samedi 17 septembre.

II. Considérations générales dans le contexte de la pandémie de COVID-19

5. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) influera sur les modalités pratiques des réunions de haut niveau et du débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, s'agissant notamment de déterminer si certaines manifestations sont maintenues, comment elles se dérouleront et combien de personnes y participeront. Tous les aménagements seront effectués à la lumière des évaluations des risques et des avis émanant du Comité de la santé et de la sécurité au travail du Siège, lesquels tiennent compte des directives publiées par la ville et l'État hôtes (disponibles à l'adresse suivante : www1.nyc.gov/site/doh/covid/covid-19-main.page), de la phase en cours du plan de retour dans les locaux du Siège de l'Organisation et des dernières connaissances concernant les risques que la pandémie fait peser sur les représentants et le personnel de l'ONU.

Accès et circulation

6. L'accès au complexe du Siège sera restreint afin de contrôler le risque global et de faire en sorte que des distances de sécurité suffisantes puissent être respectées le cas échéant. Les visiteurs ne seront pas autorisés à entrer et la présence des médias externes sera limitée (voir sect. XIV). Toutes les personnes souhaitant être admises dans le complexe devront attester qu'elles n'ont pas présenté de symptômes ou été testées positives à la COVID-19 au cours des cinq jours précédents ou, pour celles qui ne sont pas à jour de leurs vaccins, qu'elles n'ont pas eu de contact étroit avec une personne testée positive ou présentant des symptômes de la maladie au cours des cinq jours précédents. De plus amples renseignements sur la quarantaine ou l'isolement sont disponibles à l'adresse suivante : www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/your-health/quarantine-isolation.html. Les voyageurs internationaux devront s'être soumis aux formalités en matière de santé publique locales exigées à l'arrivée. On trouvera des précisions sur les formalités d'arrivée à l'adresse suivante : www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/travelers/noncitizens-US-air-travel.html#anchor_1634928804881.

Mesures de protection physique

7. Durant la semaine de haut niveau, tous les participants qui se trouvent à l'intérieur, dans le bâtiment de l'Assemblée générale et le bâtiment des conférences, devront en permanence porter un masque ou se couvrir le visage, sauf lorsqu'ils se restaureront ou prendront la parole lors d'une réunion. Ils seront tenus de se découvrir le visage lorsqu'ils entreront dans le complexe ou passeront d'autres points de contrôle de sécurité si les agents de sécurité de l'ONU le demandent aux fins de la vérification d'une pièce d'identité avec photographie. Des postes de désinfection des mains seront mis à disposition, les salles seront nettoyées entre les réunions et les surfaces les plus exposées seront désinfectées plus souvent afin de réduire les risques de contamination par contact. Les participants seront encouragés à se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon.

Signalement des cas de maladie

8. Les participants qui tomberont malades seront priés de quitter immédiatement le complexe et de consulter un médecin. Les participants testés positifs à la COVID-19 ou présentant des symptômes de la maladie après avoir participé à une manifestation au Siège seront vivement encouragés à en aviser leur mission permanente afin qu'il soit déterminé s'il est nécessaire de contacter les autres personnes qui ont pu être exposées. La mission concernée décidera, si elle le juge bon, de communiquer des informations sur les cas de maladie et les contacts étroits que les intéressés ont pu avoir. Les participants testés positifs ne sont pas tenus d'en aviser le Service médical de l'ONU.

III. Procédures d'arrivée

9. Pour assurer l'arrivée ponctuelle et la sécurité de toutes les personnes concernées, il conviendra de respecter strictement les consignes ci-après :

a) Pour être autorisées à franchir les différents points de contrôle de sécurité et à pénétrer dans le complexe du Siège, toutes les personnes arrivant en cortège motorisé devront être munies d'une carte d'identité ONU avec photographie et en cours de validité ;

b) Les chefs d'État ou de gouvernement, les membres de leur entourage et toute délégation logeant à proximité qui souhaiteront arriver à pied seront encouragés à le faire : cela permettra de gagner du temps et d'éviter d'éventuels retards ;

c) Exception faite des cortèges motorisés escortés par la police ou les services secrets, toute délégation arrivant en voiture sans escorte et sans vignette électronique de stationnement devra être munie d'un permis spécial. Les demandes de permis doivent être faites par l'intermédiaire du portail e-deleGATE ; elles seront approuvées par les services de sécurité et les permis pourront être retirés auprès de l'Administration du garage (bureau U-210 ; téléphone : 212 963 6212) ;

d) Du fait de la pandémie de COVID-19, toutes les personnes qui entrent dans les locaux du Siège de l'ONU sont tenues, conformément aux protocoles de sécurité en vigueur, de porter un masque ou une autre protection couvrant le nez et la bouche jusqu'à ce qu'elles quittent les lieux.

IV. Disposition des places, liste des orateurs et oratrices, déclarations et autres informations utiles

10. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation de l'État Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée générale, les autres Membres devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le sort a désigné le Belize. Les délégations des autres Membres suivront dans l'ordre alphabétique anglais, et ensuite ce seront les délégations des États observateurs et de l'Union européenne. Les places avec plaque nominative qui restent seront attribuées, dans l'ordre alphabétique anglais : d'abord aux observateurs auprès de l'Assemblée¹ qui ont un bureau permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ; puis, aux institutions spécialisées et organisations apparentées qui ont un bureau de liaison au Siège. Les places avec plaque nominative non occupées qui restent seront attribuées, dans l'ordre alphabétique anglais, aux observateurs qui n'ont pas de bureau permanent au Siège mais qui auront avisé le Service du protocole et de la liaison de leur participation. Lorsque toutes ces places seront occupées, des fauteuils seuls (sans plaque nominative, sans siège pour conseiller) seront mis à la disposition des observateurs restants qui auront informé le Service du protocole et de la liaison de leur participation, en continuant dans l'ordre alphabétique anglais. Les institutions spécialisées et organisations apparentées qui n'ont pas de bureau permanent au Siège n'auront pas de place pré-attribuée et se verront offrir une place en fonction des disponibilités.

11. Pour l'utilisation du téléprompteur dans la salle de l'Assemblée générale, il convient de se reporter à la section XV. Ne pourra être utilisé que le téléprompteur mis à disposition par l'ONU. Les orateurs et oratrices ne sont pas censés apporter leur propre pupitre.

Débat général

12. Le débat général débutera le mardi 20 septembre, se poursuivra jusqu'au samedi 24 septembre et s'achèvera le lundi 26 septembre. Il se tiendra de 9 heures à 14 h 45 et de 15 heures à 21 heures.

13. Comme le prévoit la résolution 51/241 de l'Assemblée générale, la liste quotidienne des orateurs et oratrices sera épuisée et aucune intervention ne sera renvoyée au lendemain, quelles que soient les incidences sur les heures de travail.

14. Conformément à la résolution 58/126 (annexe), le thème proposé pour le débat général de la soixante-dix-septième session est « Un tournant décisif : des solutions transformatrices face à des défis intriqués ».

15. Conformément à la pratique établie, les orateurs et oratrices seront priés de limiter volontairement leur temps de parole à 15 minutes. La liste provisoire des orateurs et oratrices pour le débat général a été annoncée le 18 juillet 2022. Tout changement ou échange de tour de parole entre États Membres doit être communiqué par écrit au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique : galindo@un.org, avec copie à gaspeakerslist@un.org). La liste des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères (<https://protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/HSHGNFA.xsphttps://protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/HSHGNFA.xsp>) établie par le Service du protocole et de la liaison servira à désigner les orateurs et oratrices de ces rangs durant le débat général. Les missions permanentes sont invitées à s'assurer de l'exactitude des informations concernant leur délégation

¹ Répertoriés dans le document A/INF/77/3.

et à contacter le Service du protocole et de la liaison pour toute mise à jour. Si des allocutions sont prononcées par des chefs d'État, le Président annonce d'abord que l'Assemblée générale va entendre les allocutions de ces chefs d'État, qu'il demande au protocole d'escorter de la salle GA-200 jusqu'à la salle de l'Assemblée. Après l'entrée des chefs d'État dans la salle, le Président, au nom de l'Assemblée, leur souhaite la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et les invite à prendre la parole devant l'Assemblée. À la fin des allocutions, le Président, au nom de l'Assemblée, remercie les chefs d'État pour leurs déclarations et ceux-ci sont accompagnés par le protocole jusqu'à la salle GA-200. Il n'y aura pas de fauteuil protocolaire sur la tribune, ni d'échange de poignées de main après l'allocution.

Réunion de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

16. La réunion de haut niveau organisée à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques se tiendra le 21 septembre 2022, conformément à la résolution 76/168.

17. La réunion comprendra une séance d'ouverture, lors de laquelle des déclarations seront faites par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, un débat général et une séance de clôture. Le Président de l'Assemblée générale arrêtera définitivement les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau en consultation avec les États Membres, et établira un résumé des débats.

Réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale afin de célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires

18. En application de la résolution 76/36 de l'Assemblée générale, la réunion plénière de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée afin de célébrer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendra le lundi 26 septembre.

19. Des précisions seront communiquées en temps utile.

V. Réunions convoquées par le Secrétaire général

Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable

20. Conformément à la résolution 74/4 de l'Assemblée générale, la séance « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable » se tiendra le lundi 19 septembre de 8 h 30 à 10 heures dans la salle de l'Assemblée générale.

21. La réunion rassemblera des représentants des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales et d'autres parties prenantes, l'objectif étant d'appeler l'attention sur les partenariats qui mettent au point à grande échelle des solutions pour tenir la promesse inscrite dans les objectifs de développement durable pour le bien des populations et de la planète.

22. Pour multiplier les possibilités d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un espace d'action Objectifs de développement durable organisé en ligne viendra compléter la séance Coup de projecteur tenue dans la salle de l'Assemblée générale.

23. Des précisions seront communiquées en temps utile.

Sommet sur la transformation de l'éducation

24. Le Sommet sur la transformation de l'éducation sera convoqué par le Secrétaire général le 19 septembre de 10 heures à 19 heures dans la salle de l'Assemblée générale. Il se déroulera dans le contexte de l'aggravation de la crise de l'éducation dans le monde entier et comme suite au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982). Il est précédé par un vaste processus préparatoire aux niveaux national, régional et mondial, dont un pré-sommet tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, du 28 au 30 juin 2022.

25. Le Sommet vise à susciter un plus grand engagement politique en faveur de l'éducation en tant que bien public et à forger une nouvelle vision de l'éducation de demain. Il permettra également de mobiliser des solutions et la solidarité pour faire de cette vision une réalité, afin de rattraper les pertes d'apprentissage liées à la pandémie et de maintenir le cap sur les objectifs et buts du Programme 2030 relatifs à l'éducation. Des manifestations en rapport avec le Sommet auront probablement lieu au Siège de l'ONU le vendredi 16 septembre et le samedi 17 septembre.

26. Le 18 avril 2022, le Secrétaire général a adressé aux chefs d'État et de gouvernement une lettre au sujet du Sommet. Un projet de programme, une note d'information et des précisions sur l'inscription sur la liste des orateurs et oratrices, ainsi que des précisions sur les manifestations en rapport avec le Sommet, seront communiqués dans les semaines à venir (adresse électronique : tes@unesco.org).

VI. Documentation et interprétation

27. À la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, les délégations qui souhaitent demander un nombre limité de tirages papier des documents doivent adresser un message électronique au chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org) au moins trois jours ouvrables avant la date à laquelle ils en ont besoin. Les documents officiels sont également accessibles en ligne via le Système de diffusion électronique des documents (<https://documents.un.org>).

28. Le *Journal des Nations Unies*, dans lequel figurent des informations sur le programme des réunions de la journée et sur celui des réunions à venir et le résumé des séances officielles tenues la veille, est disponible au format numérique multilingue, compatible avec les appareils mobiles tels que les smartphones et tablettes, à l'adresse suivante : <https://journal.un.org>. Outre le programme des séances se tenant au Siège, le *Journal* donne des renseignements utiles concernant d'autres réunions, les consultations informelles tenues par les missions permanentes, la liste des présidents des groupes régionaux pour chaque mois, les signatures et ratifications des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, la liste quotidienne des documents publiés au Siège et les manifestations parallèles organisées par les missions permanentes et les missions d'observation. Des versions PDF peuvent être téléchargées à partir de la page Web. Toute demande de renseignement concernant le *Journal* doit être adressée au Groupe du Journal (adresse électronique : journal@un.org).

29. La liste des documents du jour et le *Journal* sont également disponibles via le service d'abonnement électronique (www.undocs.org) du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Les membres des délégations peuvent s'abonner pour consulter chaque jour, directement sur leur ordinateur ou leur appareil mobile, la dernière édition du *Journal* ainsi que les documents publiés au Siège.

30. Afin de faciliter la fourniture des services d'interprétation, de procès-verbaux de séance et de comptes rendus analytiques, les délégations sont priées d'envoyer le texte de leurs déclarations (de préférence aux formats Microsoft Word et PDF) par courriel à l'adresse estatements@un.org. Il convient d'indiquer, en objet du message électronique et dans l'entête de la déclaration la séance concernée, le point de l'ordre du jour et le nom de l'orateur ou de l'oratrice. La déclaration doit être soumise bien avant la séance et au plus tard deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, et ne doit pas être soumise sur support papier. Les déclarations ne seront pas mise en ligne avant d'avoir été prononcées.

31. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Assemblée générale sont interprétées dans les autres langues officielles. Les orateurs et oratrices sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence qui en permette l'interprétation. Même s'il est de plus en plus fréquent que le temps de parole dont disposent les délégations soit limité, les déclarations doivent être prononcées, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent les rendre de manière fidèle et complète. Si les déclarations sont faites dans un débit rapide, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Les délégations sont donc invitées à s'exprimer à une cadence normale, soit entre 100 et 120 mots à la minute pour les déclarations faites en anglais.

32. Tout orateur ou oratrice peut prendre la parole dans une langue autre que l'une des langues officielles. Dans ce cas, en application de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la délégation concernée doit fournir les services d'un ou d'une interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles. Toutefois, il ne sera possible d'accueillir sur place que peu d'interprètes des langues non officielles. Les délégations qui souhaitent fournir leurs propres interprètes pour les langues non officielles sont priées d'en informer la Section de la gestion des réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance par courriel (gmeets@un.org), avec copie au Service d'interprétation (is-unhq@un.org) et au Service du protocole et de la liaison (unprotocol@un.org). La Section de la gestion des réunions donnera des instructions supplémentaires.

VII. Pouvoirs

33. Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la soixante-dix-septième session doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le (la) chef d'État ou de gouvernement ou le (la) ministre des affaires étrangères. Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur, une délégation comprend cinq représentants et cinq représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.

34. Les délégations sont priées de soumettre une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et représentants à la soixante-dix-septième session (lettres et notes verbales émanant des missions permanentes, par exemple), si possible le 5 septembre 2022 au plus tard, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne « e-Credentials » accessible sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Seul l'original sur papier des pouvoirs en bonne et due forme doit être remis au Bureau des affaires juridiques, situé au 36^e étage du bâtiment du Secrétariat.

VIII. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des États observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées

Accréditation

35. Le Service du protocole et de la liaison procède à l'accréditation des délégations officielles. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre les demandes d'accréditation des membres de leur délégation (participation en présentiel uniquement) au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire en tant que participant virtuel pour suivre les réunions en ligne, qui sont diffusées sur la télévision en ligne des Nations Unies ou Internet. Les délégations qui souhaitent obtenir des précisions sur le système d'accréditation en ligne trouveront des explications actualisées et une foire aux questions sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/registration-processes). Toutes les demandes d'accréditation, y compris les demandes de cartes d'accès « dignitaires », doivent être présentées au moyen du système d'accréditation en ligne. La date limite pour la présentation des demandes d'accréditation est fixée au vendredi 9 septembre 2022.

36. Il sera délivré aux chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes et princesses héritiers(ières) et à leur conjoint(e) une carte d'accès « dignitaires » sans photo, et aux vice-premiers ministres et ministres et à leur conjoint(e) une carte d'accès « dignitaires » avec photo.

37. Les horaires pendant lesquels le groupe chargé des accréditations (téléphone : 212 963 7181) au Service du protocole et de la liaison sera ouvert durant les réunions de haut niveau et le débat général et dans les jours qui précèdent sont affichés sur le site Web du Service du protocole et de la liaison ainsi qu'à l'entrée du Bureau du protocole.

Accès aux salles de réunion et aux zones d'accès réservé

38. Pendant les réunions de haut niveau et le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, les représentants devront être munis d'une carte d'accès normale ainsi que d'une carte secondaire de couleur pour avoir accès à la salle de l'Assemblée générale et aux zones d'accès réservé. Les cartes d'accès sont transférables uniquement entre membres d'une même délégation. À cette fin, le Service du protocole et de la liaison prendra les mesures suivantes :

Accès à la salle de l'Assemblée générale pour le Sommet sur la transformation de l'éducation, le 19 septembre 2022

a) Les dispositions régissant l'accès aux locaux pour le Sommet et les manifestations connexes seront annoncées à une date ultérieure ;

Accès à la salle de l'Assemblée générale pour le débat général et au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences du 20 au 26 septembre 2022

b) Chaque mission permanente recevra six cartes de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et quatre cartes d'une couleur différente donnant accès au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences ;

c) Chaque organisation intergouvernementale recevra deux cartes de couleur et chaque institution spécialisée une carte de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale. En outre, chaque organisation intergouvernementale et chaque institution spécialisée recevra deux cartes d'une couleur différente donnant accès au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences ;

d) Les cartes donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences seront valides pour la durée du débat général, à savoir du 20 au 26 septembre 2022 ;

Accès aux autres salles de conférence

e) Des cartes d'accès seront délivrées, s'il y a lieu, aux représentants et représentantes des États Membres, des observateurs, des organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées qui participent aux réunions de haut niveau et aux tables rondes organisées dans ce cadre afin qu'ils puissent avoir accès aux diverses salles de conférence au cours de la semaine de réunions de haut niveau, du 19 au 26 septembre 2022.

39. Des cartes de couleur pour les réunions de haut niveau et le débat général seront distribuées par le Service du protocole et de la liaison aux guichets de la salle S-0200, dans l'ordre qui suit (États Membres dans l'ordre alphabétique anglais puis États observateurs et Union européenne) :

Mercredi 14 septembre

10 heures-midi : de A à D (Afghanistan – Dominican Republic)

15 heures-17 heures : de E à L (Ecuador – Luxembourg)

Jeudi 15 septembre

10 heures-midi : de M à S (Madagascar – Saudi Arabia)

15 heures-17 heures : de S à Z (Senegal – Zimbabwe), Saint-Siège, État de Palestine et Union européenne

Vendredi 16 septembre

10 heures-midi : organisations intergouvernementales, institutions spécialisées et organisations connexes accréditées pour participer à l'Assemblée générale

40. Aux séances plénières du débat général pendant lesquelles des chefs de délégation prononceront des allocutions, des places (jusqu'à huit places) seront réservées à la section « dignitaires » pour les conjoint(e)s des chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents et princes et princesses héritiers, à condition que la Chef du protocole ait été informée au préalable de leur présence. La priorité sera donnée aux conjoint(e)s des chefs d'État. En outre, en fonction des disponibilités, un nombre limité de places sera réservé au balcon du 4^e étage et à la section A « dignitaires » (jusqu'à huit places) dans la salle de l'Assemblée générale pour les invités des délégations afin qu'ils assistent à la séance pendant laquelle la ou le chef de délégation prononcera son allocution. L'accès à ces sections sera réservé aux personnes munies d'un billet spécial émis par le Service du protocole et de la liaison.

41. Pour réserver des places à la section « dignitaires » et au balcon, les missions permanentes doivent remplir un formulaire SG.40 en ligne (le lien sera communiqué lorsqu'il sera disponible), en précisant les noms et titres de tous les participants (une place pour le (la) conjoint(e) de la ou du chef de délégation et huit places au maximum

à la section A « dignitaires ») et la date (matin ou après-midi) à laquelle la ou le chef de la délégation interviendra, au moins une semaine à l'avance. Les billets spéciaux pourront être retirés au Service du protocole et de la liaison la veille de l'allocation du ou de la chef de délégation.

42. Tous les documents, formulaires et supports d'information concernant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale publiés par le Service du protocole et de la liaison peuvent être consultés sur le site Web (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol).

IX. Accueil

43. Les chefs d'État ou de gouvernement, les vice-présidents et les princes et princesses héritiers participant à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale seront accueillis par le Secrétaire général de 8 heures à 8 h 50 le mardi 20 septembre 2022 dans la salle du Conseil économique et social et le Salon des délégués nord, au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale.

X. Déjeuner officiel

44. En raison des mesures d'atténuation des risques liés à la pandémie, il ne sera pas organisé de déjeuner officiel.

XI. Séance d'information conjointe

45. Une séance d'information conjointe en personne sera tenue en septembre sur les réunions de haut niveau et à la fin d'août 2022 sur le débat général (la date et l'heure seront annoncées dans le *Journal*) par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Service du protocole et de la liaison, le Département de la sûreté et de la sécurité, la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Département de l'appui opérationnel, le Bureau de l'informatique et des communications, le Département de la communication globale et le Bureau des affaires juridiques.

XII. Dispositions relatives aux réunions

Locaux (manifestations parallèles et réunions bilatérales)

46. Conformément à la lettre datée du 19 juillet 2022 émanant de la Chef de cabinet du Secrétaire général, qui a été transmise dans une lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 20 juillet 2022, à part un petit nombre qui se tiendra à un haut niveau, les manifestations parallèles seront organisées hors site ou virtuellement durant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-septième session.

47. Des cabines temporaires se trouvant dans le bâtiment de l'Assemblée générale et la salle des pas perdus pourront être utilisées pour les réunions bilatérales durant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-septième session. Chacune peut accueillir en tout deux représentants principaux et six conseillers.

Réservations pour les réunions bilatérales

48. Un système de réservation via gMeets (<https://conferences.unite.un.org/gMeets>) sera mis en service le 1^{er} septembre 2022 afin d'assurer une utilisation équitable et

efficace des installations. Les délégations sont priées de faire leurs réservations par voie électronique en se connectant sur <https://conferences.unite.un.org/gMeets> avec le nom d'utilisateur et le mot de passe de leur compte gMeets, puis en cliquant sur l'onglet « Bilateral ». Les délégations qui ont besoin d'ouvrir un compte gMeets peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : gmeets-helpdesk@un.org. La date et l'heure de la réunion bilatérale ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion doivent être précisés dans la demande. Les réservations seront acceptées pour des réunions bilatérales d'une durée de 20 minutes commençant aux heures et aux demi-heures. Afin d'éviter les doubles réservations, seule la délégation qui propose la ou les réunions bilatérales fera la réservation.

49. L'information concernant l'attribution des cabines sera communiquée la veille de la réunion. Tout sera fait, compte tenu du programme, pour que les délégations ayant plusieurs réunions à la suite l'une de l'autre puissent les tenir dans la même cabine. Les demandes de dernière minute seront acceptées jusqu'à 18 heures la veille de la réunion et tout sera fait pour mettre une cabine à disposition, selon l'espace disponible. Les délégations qui souhaitent un complément d'information concernant les réunions bilatérales sont priées d'adresser leurs questions ou demandes à bilatsmsu@un.org.

XIII. Cérémonie des traités de 2022

50. Pour promouvoir une plus grande participation des États aux 600 et quelques traités et conventions multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général en facilitant la signature ou le dépôt d'instruments de ratification juridiquement contraignants, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion durant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, des dispositions spéciales seront prises, y compris la couverture par les médias, en vue de la tenue d'une cérémonie des traités du 20 au 23 septembre 2022 dans la zone réservée à la signature des traités, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Assemblée générale. Les rendez-vous pour les formalités de signature, de ratification ou d'adhésion doivent être pris bien à l'avance auprès de la Section des traités (adresse électronique : treatysection@un.org). La Section des traités peut également être jointe au numéro de téléphone suivant : 212 963 5047 (secrétariat). Les États comptant signer ou ratifier une convention ou un traité ou y adhérer présenteront, de préférence avant le 7 septembre 2022, des exemplaires de leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la Section des traités, pour qu'elle les passe en revue. L'original des instruments sera produit au moment de procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion.

51. Des précisions sur la cérémonie des traités de 2022, notamment la lettre d'invitation du Secrétaire général, une liste de tous les traités et conventions multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et des renseignements sur les procédures peuvent être obtenus sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies (<https://treaties.un.org>).

52. Outre la ou le chef d'État ou de gouvernement et la ou le Ministre des affaires étrangères, deux personnes par délégation seront autorisées à participer à la cérémonie. Il incombe à chaque délégation d'accompagner le représentant ou la représentante qui doit procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion, au lieu indiqué, cinq minutes avant l'heure prévue. Un ou une fonctionnaire du protocole accueillera les dignitaires (chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents, princes ou princesses héritiers) et les accompagnera à la cérémonie.

53. Pour accéder à la salle où se tiendra la cérémonie des traités de 2022, les représentants des médias nationaux et internationaux doivent avoir été dûment

accrédités en tant que membres de la presse par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias du Département de la communication globale. Pour en savoir plus, il convient de consulter la page www.un.org/malu/ ou de contacter le Groupe (adresse électronique : malu@un.org ; téléphone : 212 963 6934).

XIV. Dispositions prises en matière de sécurité

Considérations générales

54. Le Siège restera fermé au public pour toute la période des réunions de haut niveau et du débat général, soit à partir du vendredi 16 septembre, à 17 heures, au lundi 3 octobre 2022, à la fin de la journée de travail. Il n'y aura pas de visites guidées pendant cette période.

55. Pendant les réunions de haut niveau, l'accès à l'enceinte de l'ONU sera réservé exclusivement aux membres des délégations et à leurs collaborateurs ; aux membres du personnel du Secrétariat de l'ONU et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies ; aux représentants des médias accrédités ; et aux prestataires de services agréés munis d'une carte d'identité ONU.

56. Les représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales invités à assister à une réunion de haut niveau ou à une autre manifestation devront être en possession en tout temps d'une pièce d'identité délivrée par les pouvoirs publics et d'un billet spécial (avec indication de la réunion à laquelle ils sont invités, de la date et de l'heure). C'est au bureau des Nations Unies ou à la mission permanente parrainant la manifestation en question qu'incombe la responsabilité d'obtenir les billets spéciaux. Les invités non détenteurs de cartes d'identité ONU devront être accompagnés par un membre du personnel du bureau ou un membre de la délégation parrainant la manifestation depuis l'entrée du complexe (2^e Avenue au niveau de la 46^e Rue) jusqu'au lieu de la réunion ou de la manifestation.

57. Pour toutes les délégations gouvernementales (États Membres ou observateurs), les cartes d'identité ONU seront délivrées au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité (au 320 East 45th Street). En ce qui concerne les demandes de cartes d'identité ONU pour les agents nationaux de sécurité accompagnant des chefs d'État ou de gouvernement, il convient de prendre contact avec le capitaine Eric Bramwell, du Groupe des services spéciaux (téléphone : 212 963 7531). On trouvera à l'annexe un exemplaire du formulaire de demande de carte d'identité ONU pour les agents de sécurité.

58. Toute personne n'appartenant pas aux catégories susmentionnées ou ne possédant pas de carte d'identité ONU en cours de validité ni de billet spécial se verra refuser l'accès au Siège. Pour éviter tout contretemps, les gouvernements sont priés de faire dûment accréditer les membres de leur délégation.

59. Il convient de faire part de toute question ou préoccupation au Chef du Service de la sécurité et de la sûreté du Siège de l'Organisation, Michael Browne, par l'intermédiaire du Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements (capitaine Charlene Wilson, téléphone : 212 963 2867), ou de l'inspectrice Paula Goncalves (téléphone : 212 963 3694).

Accès au complexe du Siège de l'ONU

60. Les horaires d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivants :

42 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	De 7 heures à la fin de la journée de travail
46 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	De 6 heures à la fin de la journée de travail
47 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	De 6 heures à la fin de la journée de travail (médias seulement)

61. Tous les paquets introduits dans les locaux, y compris ceux apportés par des membres du personnel et des membres de délégations, seront soumis à un contrôle de sécurité.

62. Les représentants des médias et les prestataires de services agréés qui souhaitent avoir accès aux locaux de l'ONU en dehors des heures de travail doivent prendre les dispositions nécessaires en appelant au préalable le Centre des opérations de sécurité au poste 3-6666.

Fermeture de l'entrée des délégations aux piétons

63. Pendant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-dix-septième session, l'entrée piétonne des délégations, située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue, sera fermée en raison du passage des cortèges motorisés. L'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 46^e Rue, côté sud, sera réservée aux hauts dignitaires, aux délégations munies d'une carte d'accès délivrée par le Service du protocole et de la liaison, aux représentants permanents auprès de l'ONU, aux chefs de délégation et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis d'une carte d'accès de couleur or, qui l'emprunteront pour accéder à l'entrée des délégations.

Groupe des cartes d'accès et d'identité

64. En prévision de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (au 320 East 45th Street), sera ouvert aux membres du personnel et aux membres des délégations.

65. La délivrance des cartes d'accès annuelles et temporaires aux représentants d'organisations non gouvernementales sera suspendue du jeudi 1^{er} septembre 2022 jusqu'à la fin du débat général. Les organisations non gouvernementales invitées à assister à des réunions ou manifestations qui se tiendront pendant la période de réunions de haut niveau devront obtenir un billet spécial auprès du bureau ou de l'État Membre parrainant la réunion.

66. Les dates et heures d'ouverture du bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité sont les suivantes :

Samedi 17 et dimanche 18 septembre	9 heures-17 heures
Du lundi 19 au vendredi 23 septembre	8 heures-16 heures
Samedi 24 et dimanche 25 septembre	Fermé
Lundi 26 et mardi 27 septembre	8 heures-16 heures

Zones d'accès réservé

67. Conformément aux procédures en vigueur, l'accès au bâtiment de l'Assemblée générale et au bâtiment des conférences est réservé aux membres des délégations et aux membres du personnel appelés à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions. Dans

tous les cas, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'une carte d'accès secondaire de couleur. Compte tenu du peu de place, les membres des délégations sont priés de ne pas se réunir au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et d'utiliser plutôt le 2^e étage du bâtiment des conférences à cette fin.

68. Les représentants des organisations non gouvernementales n'auront pas accès aux zones d'accès réservé ; ils ne pourront assister aux réunions se tenant au Siège que sur présentation d'un billet spécial valide, délivré pour la ou les séances du jour.

Cortèges motorisés escortés

69. Les cortèges motorisés escortés pénétreront dans l'enceinte du Siège par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue et déposeront leurs passagers sous l'auvent placé devant l'entrée des délégués. Ils quitteront le Siège par la sortie située sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 45^e Rue. Leurs déplacements dans l'enceinte de l'ONU seront réglementés par le Service de la sécurité et de la sûreté et coordonnés en concertation avec le pays hôte.

Cortèges motorisés non escortés

70. Les véhicules non escortés pourront déposer leurs passagers au passage pour piétons situé à l'intersection de la 46^e Rue et de la 1^{re} Avenue, après avoir présenté une carte d'identité ONU en cours de validité et la vignette UNGA77 délivrée par l'Administration du garage au poste de contrôle des véhicules situé à l'angle de la 46^e Rue et de la 2^e Avenue.

Circulation sur le rond-point du Secrétariat et entrée située au niveau de la 43^e Rue

71. Comme il y a très peu de place pour manœuvrer sur le rond-point du Secrétariat et dans l'allée menant à l'entrée des délégués, des contrôles stricts seront mis en place dans ces zones pour assurer la sécurité, éviter les encombrements et faciliter l'arrivée dans les temps des cortèges qui déposent des membres de délégations et d'autres responsables de haut niveau.

72. L'accès à l'enceinte par l'entrée de la 1^{re} Avenue au niveau de la 43^e Rue sera donc strictement réservé aux cortèges motorisés escortés par les forces de l'ordre du pays hôte.

73. La circulation normale autour du rond-point reprendra le lundi 3 octobre 2022 ; les véhicules autorisés pourront de nouveau quitter le rond-point du Secrétariat par la sortie située au niveau de la 45^e Rue les jours de semaine, de 9 heures à 19 heures.

Stationnement

74. Pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général, à l'exception des cortèges motorisés escortés, tous les véhicules autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU seront autorisés à entrer dans le garage et à en sortir par l'entrée de la 48^e Rue, qui sera opérationnelle de 6 heures jusqu'à la fin de la journée de travail, tous les jours, du 19 au 23 septembre et les 26 et 27 septembre. La voie d'accès au troisième sous-sol et les voies de circulation à l'intérieur du garage devront être dégagées en permanence. Il sera interdit d'y stationner, sous peine d'enlèvement du véhicule.

75. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège sera fouillé. Afin d'accélérer les contrôles de sécurité, il est donc conseillé de transporter le moins de choses possible dans les véhicules.

76. Les vélos et autres moyens de transport non motorisés ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte du Siège.

XV. Dispositions d'accès et services pour les médias

77. Pour réduire le nombre de personnes présentes dans les bâtiments du Siège de l'ONU, seuls seront autorisés à accéder au Siège les représentants des médias accrédités auprès de l'Organisation qui sont titulaires d'une carte d'accès ONU à longue durée de validité, notamment des médias ayant un bureau dans le bâtiment du Siège, et les représentants des médias, y compris les photographes et vidéastes, qui accompagnent des personnalités importantes invitées.

78. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias procédera à l'enregistrement des médias accompagnant les délégations. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre leurs demandes d'accréditation le 9 septembre au plus tard, au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Registration » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Les instructions sur les demandes de carte d'accès des médias sont disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/en/media/accréditation/pdf/eRegistration_guide_media_passes.pdf.

79. Les membres des médias accéderont au Siège de l'Organisation à l'entrée de la 47^e Rue ; ils doivent être à tout moment accompagnés par des membres du personnel du Groupe des accréditations et de la liaison dans les zones d'accès restreint. Pour l'accès aux emplacements réservés aux médias dans la salle de l'Assemblée générale lors des déclarations nationales, des accompagnateurs sont disponibles au bureau du Groupe des accréditations et de la liaison et au bureau de liaison situé au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, accessible en empruntant la rampe située sur le côté est du bâtiment.

80. Les médias officiels souhaitant couvrir les réunions bilatérales avec le Secrétaire général devront se présenter au bureau du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (S-250) au moins 30 minutes avant la réunion.

81. Des retransmissions vidéo en direct et des fichiers et des photographies téléchargeables seront disponibles au Département de la communication globale (voir la section intitulée « Documents audiovisuels de l'ONU » ci-dessous et le guide des ressources à l'intention des médias disponible à l'adresse suivante : www.un.org/en/media/accréditation/pdf/GA77_NMD_media_resources.pdf (http://www.un.org/en/media/accréditation/pdf/GA77_NMD_media_resources.pdf)).

82. Les membres des médias peuvent s'adresser au Centre de documentation pour les médias par courrier électronique à mdc@un.org pour obtenir des documents, le texte des déclarations et les communiqués de presse.

83. La liste des réunions en présentiel et en ligne, des réunions d'information et d'autres événements ouverts aux médias sera publiée quotidiennement sur www.un.org/en/media/accréditation/alert.shtml.

84. Les informations utiles aux médias pendant la période des réunions de haut niveau pourront être consultées sur la page suivante : www.un.org/malu **Error! Hyperlink reference not valid..** Pour toute question, il convient de s'adresser au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (adresse électronique : malu@un.org ; téléphone : 212 963 6934).

Services audiovisuels

85. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU

à New York (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 9485 ; salle : CB-1B-79).

86. Toutes les demandes de réunions ou de manifestations pour lesquelles des services audiovisuels sont nécessaires doivent être soumises via le système de gestion en ligne des réunions (gMeets) ou le portail One-Stop Shop (voir les manuels d'utilisation correspondants). Pour les services audiovisuels, il convient de sélectionner la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence pour trouver les services requis. Une fois la réunion ou la manifestation approuvée, il peut être fait appel aux services de la Section si nécessaire.

Documents audiovisuels de l'ONU

87. Des photographies au format numérique JPG peuvent être téléchargées gratuitement depuis la page Web suivante : <https://dam.media.un.org/>. Les demandes et questions concernant les photos doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU (adresse électronique : photolibrary@un.org).

88. Les fichiers numériques des discours prononcés pendant le débat général pourront être téléchargés gratuitement, au format MPEG-4 (H.264), depuis la page Web de la Médiathèque de l'ONU (www.unmultimedia.org/avlibrary/). Les délégations peuvent s'adresser à la Médiathèque (adresse électronique : avlibrary@un.org) pour obtenir des vidéos de qualité professionnelle, telles que des fichiers MOV, aux fins de rediffusion. Elles peuvent également demander à la Médiathèque des doubles des fichiers numériques des autres réunions, qui leur seront remis s'ils sont disponibles. Toutes les demandes seront traitées dans l'ordre dans lequel elles auront été reçues.

89. Des fichiers audio des discours, au format numérique MP3, pourront être téléchargés gratuitement depuis la page Web de la Médiathèque. Les demandes et questions concernant les enregistrements audio doivent être adressées à la Médiathèque de l'ONU.

90. Des chaînes commerciales assureront également la retransmission télévisée en direct (voir www.un.org/en/media/accreditation/pdf/UNTV_Transmission_Guide.pdf). Pour en savoir plus, s'adresser à Ingrid Kasper (téléphone : 212 963 0128 ; adresse électronique : kasper@un.org) ou Cesar Martin Redi (téléphone : 917 367 9231 ; portable : 914 393 1072 ; adresse électronique : redi@un.org) à la Télévision des Nations Unies.

91. La Télévision des Nations Unies ne fournira que des services centralisés. Les télédiffuseurs souhaitant avoir accès à la retransmission en direct des réunions de haut niveau et du débat général assurée par la Télévision des Nations Unies sont priés de s'adresser à Ingrid Kasper ou à Cesar Martin Redi.

92. Le service de diffusion sur le Web de l'ONU assurera quotidiennement la couverture, en direct et à la demande, des réunions de haut niveau et du débat général, qui seront diffusés sur les plateformes suivantes :

- Télévision en ligne des Nations Unies (webtv.un.org) – direct dans les six langues officielles et dans la langue originale de l'intervenant ;
- Chaîne YouTube de l'ONU (youtube.com/unitednations) – en anglais ;
- Facebook (facebook.com/UNWebTV) – en anglais ;
- Twitter (twitter.com/UNWebTV) – en anglais.

93. Un enregistrement vidéo de chaque personne s'exprimant au débat général sera accessible à la demande, dans les six langues officielles et dans la langue de l'orateur ou de l'oratrice, sur le site Web. Le service de diffusion sur le Web mettra également en ligne les enregistrements des conférences et points de presse ainsi que des réunions

et manifestations. Pour tout renseignement en la matière, il convient de s'adresser au service de diffusion sur le Web (téléphone : 212 963 6733 ; adresse électronique : damianou@un.org ou justin@un.org).

Internet et médias sociaux

94. Grâce à un portail du site Web de l'ONU (www.un.org) spécialement prévu à cet effet (<http://gadebate.un.org>), il sera possible de suivre, en direct ou à la demande, les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale. Pour toute question, il convient de s'adresser au Chef de la Section des services Web, Peter Dawkins (téléphone : 917 769 1318 ; adresse électronique : dawkins@un.org).

95. La Section des communiqués de presse (www.un.org/press/en – site en anglais ; www.un.org/press/fr – site en français) assurera la couverture des séances plénières et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, en anglais et en français. Les communiqués de presse seront également disponibles sur demande auprès du Centre de documentation pour les médias.

96. Le site Web ONU Info (news.un.org/fr/), qui constitue le principal portail d'accès aux nouvelles de l'Organisation, est actualisé en permanence dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en kiswahili et en portugais. Il comportera de nombreux liens donnant accès, notamment, aux communiqués de presse, à certains rapports ainsi qu'aux textes des déclarations prononcées par le Secrétaire général et par le Président de l'Assemblée générale. Un flux d'informations actualisées sur les travaux de l'Assemblée générale sera diffusé dans toutes les langues officielles. Les personnes intéressées peuvent aussi s'abonner pour recevoir gratuitement sur leur messagerie des bulletins d'information électroniques sur les manifestations qui se déroulent à l'ONU. Des informations actualisées continueront d'être diffusées chaque jour sur les comptes d'ONU Info sur les médias sociaux (Facebook, Twitter et YouTube).

97. Il existe deux applications pour smartphone gratuites qui permettent aux délégations et aux médias de suivre les débats sur leur téléphone portable. L'application « UN News Reader » (pour appareils Android et iOS dans les six langues officielles ainsi qu'en hindi, en kiswahili et en portugais) donne accès à des programmes multimédias provenant des plateformes d'information de l'ONU, qui sont actualisés en permanence. Les utilisateurs de l'application peuvent également suivre les réunions en direct et se connecter au point de presse quotidien du porte-parole du secrétaire général, ainsi que recevoir des alertes d'information. L'application audio de l'ONU « UN Audio Channels » (pour appareils iOS et Android dans les six langues officielles ainsi qu'en kiswahili et en portugais) permet de suivre certains débats qui se déroulent dans la salle de l'Assemblée générale et dans celle du Conseil de sécurité. La Radio des Nations Unies produit aussi des émissions dans huit langues – à savoir les six langues officielles, le kiswahili et le portugais. Pour toute question urgente concernant ONU Info, il convient de contacter Victor Evans-Harvey (evans-harvey@un.org).

98. Des informations seront mises en ligne régulièrement sur les comptes officiels des médias sociaux gérés par le Département de la communication globale (www.un.org/social). Les chefs de délégation et les influenceurs seront invités à participer en ligne à des activités de l'Assemblée générale relatives aux médias sociaux. Les États Membres sont également invités à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant le mot-dièse #UNGA. Les questions en la matière peuvent être adressées à la Section des médias sociaux (téléphone : 646 708 3312 ; adresse électronique : scaddan@un.org).

Points de presse et conférences de presse

99. Le porte-parole du Secrétaire général tient tous les jours, à midi, un point de presse dans la salle S-0237. Sauf indication contraire, les conférences de presse données par les hauts fonctionnaires de l'ONU, les délégations et les missions permanentes auront lieu dans cette même salle. Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction des questions de santé publique. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général fera paraître, chaque jour, la liste des conférences de presse qui se tiendront le jour même, liste qui sera aussi disponible sur la page Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (www.un.org/en/media/accréditation/alert.shtml) et sur Twitter (@UNMediaLiaison).

100. Les délégations qui souhaitent organiser une conférence de presse sont invitées à se mettre en rapport avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, à l'un des numéros suivants : 212 963 7707, 212 963 7160 ou 212 963 7161.

101. Seuls les représentants des médias peuvent assister aux points de presse et aux conférences de presse.

XVI. Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

102. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence du Bureau de l'informatique et des communications fournit des services audiovisuels pour les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU à New York (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

Conférences, réunions et manifestations

103. Les services fournis par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence incluent la fourniture et l'utilisation des moyens technologiques liés aux salles de conférence et aux réunions, de systèmes combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation, de systèmes de vote et de minutage, d'émissions pour la télévision, de diffusion via la radio et Internet, d'enregistrements, d'écrans, de projecteurs et de plaques nominatives numériques, de systèmes permettant la participation à distance (systèmes de visioconférence et plateformes de réunions virtuelles comme Microsoft Teams et Cisco WebEx), de systèmes d'amplification du son et de technologies favorisant l'accessibilité telles que le sous-titrage et la langue des signes. Les demandes doivent être envoyées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (adresse électronique : request-for-services@un.org). La Section fournit ces services de radiotélédiffusion, qui sont prévus dans son budget, moyennant remboursement.

104. Les services ci-après sont fournis pour les réunions inscrites au calendrier officiel :

- Système combinant microphones de conférence et transmission de l'interprétation ;
- Systèmes de sonorisation et d'amplification du son ;
- Projecteurs et écrans numériques ;
- Enregistrements ;
- Radiodiffusion et transmission ;
- Systèmes d'affichage électronique et plaques nominatives numériques ;

- Téléprompteur(s) ;
- Sous-titrage (permanent ou à la demande) ;
- Diffusion en langue des signes ;

105. Les services supplémentaires ou les services pour les réunions non inscrites au budget sont fournis en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

Réunions et manifestations entièrement virtuelles ou hybrides

106. Divers services et plateformes technologiques sont en place pour faciliter la participation virtuelle et les réunions et manifestations virtuelles ou hybrides. Des services d'appui aux réunions virtuelles, des solutions, des pratiques optimales et une aide à la planification et à l'utilisation ainsi que des conseils concernant les besoins technologiques et en bande passante sont disponibles sur demande (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone 212 963 8648).

Technologies audiovisuelles liées à l'accessibilité

107. La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence facilite la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, tels que le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

Services de retransmission, diffusion en continu et enregistrements audio

108. Des services de retransmission, de diffusion en continu et d'enregistrement audio et vidéo sont disponibles pour les réunions et manifestations.

Projections vidéo et écrans de télévision et d'ordinateurs et autres services liés à l'affichage numérique et au son

109. Les projecteurs, écrans et haut-parleurs pour la diffusion multimédia, les exposés et l'affichage dans les salles de conférence et de réunion sont fournis par la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. Tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 212 963 8648).

XVII. Accès des représentants d'organisations non gouvernementales

110. À partir du 1^{er} septembre 2022, aucune nouvelle carte d'accès ne sera approuvée ou délivrée aux représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour la durée de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. L'accès aux locaux de l'ONU sera accordé sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité, jusqu'au 15 septembre 2022 seulement. Du 16 au 30 septembre 2022, les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ne pourront pas entrer dans le complexe du Siège au moyen des cartes d'accès annuelles ou temporaires.

111. Un nombre limité de cartes spéciales donnant accès à l'Assemblée générale, et valables le jour même, seront distribuées chaque jour entre le 19 et le 26 septembre

par le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », à l'angle de la 2^e Avenue et de la 46^e Rue, de 9 heures à 10 heures et de 14 heures à 15 heures. Compte tenu du nombre limité de cartes disponibles, et pour donner à toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social une chance égale d'assister aux séances, des cartes spéciales valables une demi-journée seront distribuées à un représentant ou une représentante de chaque organisation non gouvernementale afin de lui permettre d'assister soit à la séance du matin, soit à la séance de l'après-midi du débat général, mais pas aux deux. En d'autres termes, les organisations non gouvernementales qui participent à la séance du matin ne peuvent pas participer à la séance de l'après-midi.

112. Si les représentants d'organisations non gouvernementales s'inscrivent pour une manifestation particulière et sont autorisés à y participer, les organisateurs de la manifestation leur remettront des cartes d'accès spéciales à leur nom émises par le Département de la sûreté et de la sécurité. La procédure habituelle de délivrance des cartes d'accès aux locaux de l'ONU sera rétablie à compter du 3 octobre 2022.

XVIII. Services médicaux

COVID-19

113. Toute personne qui ne se sentirait pas bien est priée de quitter immédiatement le complexe et de s'adresser à des services médicaux extérieurs. Toute personne qui tomberait malade et aurait des symptômes de type COVID-19 ou dont il aurait été établi à l'issue d'un test qu'elle avait été contaminée par la COVID-19, après avoir participé à une manifestation au Siège, est fortement encouragée à en informer l'entité ou la mission permanente parrainant la manifestation, qui déterminera s'il est nécessaire de communiquer cette information à d'autres participants selon ses propres protocoles. Une demande a été faite auprès des autorités locales pour que soit mis en place un site de dépistage et de vaccination contre la COVID-19 afin d'améliorer l'accès à ces services.

114. Le personnel de l'ONU doit suivre les directives en vigueur de l'Organisation et signaler les cas de contamination sur le portail EarthMed. L'infirmerie du Service médical procédera ensuite à une évaluation des risques et déterminera les mesures qui devront être prises.

Soins d'urgence et autres soins

115. Pendant les réunions de haut niveau, une équipe chargée d'assurer des services médicaux d'urgence se trouvera à l'infirmerie du Service médical, dans le bâtiment du Secrétariat ; les services d'urgence de la ville de New York seront également prêts à intervenir en cas de besoin. Les personnes atteintes de toute autre maladie sont encouragées à consulter un médecin local, mais peuvent s'adresser à l'infirmerie du Service médical, au 5^e étage du bâtiment du Secrétariat, pour les premiers soins en cas de blessures corporelles légères.

116. Les délégations qui ont des questions d'ordre médical, notamment au sujet des dispositions d'appui prévues pour les chefs d'État, sont priées de les adresser par courriel à unhqclinic@un.org.

XIX. Relations avec le pays hôte

117. Toute demande d'information concernant des questions ayant trait au pays hôte doit être adressée à James Donovan, à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (téléphone : 646 510 0008 pendant les heures de bureau, et 212 415 4444 ou 646 510 0008 en dehors des heures de bureau).

XX. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses

118. Si nécessaire, des renseignements complémentaires seront publiés pour actualiser ou compléter ceux qui sont donnés dans la présente note. En outre, des séances de questions-réponses pourront être organisées à l'intention des délégations intéressées, dans les semaines précédant les réunions de haut niveau et le débat général.

119. Les documents ci-après paraîtront avant la tenue des réunions de haut niveau :

- Note verbale du Service du protocole et de la liaison sur les dispositions relatives au protocole et aux accréditations ;
- Dossier de presse de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale ;
- Guide à l'usage des délégations ;
- Matériel requis pour les réunions virtuelles avec interprétation.

120. Il n'est pas nécessaire de présenter une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour utiliser les salles de restauration. Toutefois, durant la semaine de réunions de haut niveau, toute personne se trouvant dans le bâtiment de l'Assemblée générale et le bâtiment des conférences est tenue de porter un masque et de ne se découvrir le visage que pour consommer de la nourriture ou des boissons dans les salles de restauration.

121. En raison des restrictions liées à la COVID-19, les services de cafétéria au Siège de l'ONU seront limités de la manière suivante :

- Le Restaurant des délégations, situé au 4^e étage du bâtiment des conférences, sera ouvert du 19 au 23 septembre 2022 de 11 h 30 à 14 h 30 pour le déjeuner (menu à prix fixe). Les réservations à l'avance sont obligatoires et peuvent être effectuées en ligne à l'adresse suivante : www.ddd-reservations.com, ou par téléphone au 212-963-8897. Des salles privées peuvent être réservées pour des groupes de 10 à 20 personnes ;
- La Cafétéria Riverview, située au 4^e étage du bâtiment des conférences, sera ouverte jusqu'au 16 septembre 2022, fermée du 19 au 23 septembre et rouverte à partir du 26 septembre 2022 de 11 h 30 à 15 h 30.
- Le Café Vienne, situé au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, sera ouvert du 19 au 23 septembre 2022 de 9 heures à 18 heures, le 26 septembre de 8 heures à 17 heures, et à partir du 27 septembre 2022 de 10 heures à 17 heures.
- La cafétéria principale, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'annexe sud, sera ouverte du 19 au 23 septembre 2022, de 7 h 30 à 16 heures.
- Le Lobby Café, situé au rez-de-chaussée du bâtiment du Secrétariat, sera ouvert jusqu'au 16 septembre 2022, fermé du 19 au 26 septembre et rouvert à partir du 27 septembre 2022 de 8 heures à 15 h 30.

- Le bar du Salon des délégations nord, situé au 2^e étage du bâtiment des conférences, sera ouvert jusqu'au 16 septembre, fermé du 17 au 20 septembre, rouvert le 21 septembre de 9 heures à 19 heures et à partir du 26 septembre 2022 de 9 h 30 à 17 heures.

122. Au total, il y a 18 distributeurs automatiques au Siège de l'ONU, aux endroits suivants :

- Centre des visiteurs, bâtiment de l'Assemblée générale, premier sous-sol (2 distributeurs d'en-cas, 1 distributeur de boissons chaudes et 2 distributeurs de boissons froides)
- Couloir de la Bibliothèque, rez-de-chaussée, entre le bâtiment de l'annexe sud et le bâtiment de la Bibliothèque (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides)
- Bâtiment des conférences, rez-de-chaussée (1 distributeur d'en-cas, 1 distributeur de boissons chaudes et 1 distributeur de boissons froides)
- Couloir voisin du bureau de la valise diplomatique (GA-3B-710), bâtiment de l'Assemblée générale, troisième sous-sol (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides)
- Centre d'apprentissage des langues (couloir voisin de la salle NL-3B-BCSTN-25), bâtiment de la pelouse nord, troisième sous-sol (un distributeur d'en-cas et un distributeur de boissons froides)
- Cuisine du poste de commandement des services de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité, bâtiment des conférences, deuxième sous-sol (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides)
- Bâtiment DC-1, couloir du 3^e étage (1 distributeur d'en-cas et 1 distributeur de boissons froides)

XXI. Durabilité

123. L'ONU prend un certain nombre de mesures visant à réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement et à contribuer au maximum aux trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable. Tous les participants sont encouragés à contribuer aux efforts faits en la matière.

124. La gestion des déchets étant une source de préoccupation particulière, l'Organisation des Nations Unies est déterminée à réduire et à éliminer les déchets de manière durable. À cette fin, le Siège de l'ONU a pris des mesures pour éliminer le plastique à usage unique afin de réduire la pollution causée par ces déchets. Les participants sont priés de se conformer aux procédures et de suivre les indications concernant le tri sélectif des déchets. On trouvera de plus amples informations sur le site <http://greeningtheblue.org/unhq>. Pour toute question, s'adresser à : Greeningunhq@un.org. Les participants sont également invités à apporter des bouteilles et tasses ou gobelets réutilisables pour éviter d'avoir recours à des gobelets jetables et à des bouteilles d'eau en plastique.

125. Les participants sont encouragés à faire des économies de papier. Ils sont invités à utiliser des appareils portables pour consulter la documentation, y compris le *Journal des Nations Unies*, afin d'éviter de faire imprimer des documents et afin de participer ainsi à la réduction de la consommation de papier. Ils sont également encouragés à distribuer les documents non officiels par voie électronique.

126. Comme mentionné aux paragraphes 27 et 28 ci-dessus, plusieurs services en ligne sont mis à la disposition des délégations. Avant d'imprimer des documents, les participants devraient envisager d'utiliser le service d'abonnement électronique du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (www.undocs.org) mentionné au paragraphe 29.

XXII. Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

127. Les délégations qui comptent des membres ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité sont priées d'en informer le Secrétariat pour qu'il puisse faciliter leur participation aux réunions. Des ajustements peuvent être apportés, sur demande, à la disposition des places en vue de permettre la participation des personnes en situation de handicap, en application des paragraphes 33 et 34 de la résolution 73/341 de l'Assemblée générale. Pour les demandes individuelles, il convient de prendre contact avec la Section de l'appui aux réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (adresse électronique : accessibilitycentre@un.org ; téléphone : 212 963 7348/9) au plus tard trois jours ouvrables avant la réunion.

128. Le Centre d'accessibilité de l'ONU fournit une assistance technique aux personnes qui ont une déficience auditive, visuelle ou physique. Il met à la disposition des personnes en situation de handicap qui participent aux réunions des équipements d'assistance qui peuvent aussi être empruntés. Il est situé au premier sous-sol du bâtiment des conférences, à côté des escaliers mécaniques qui mènent au bâtiment du Secrétariat. Pour toute question concernant les équipements d'assistance mis à disposition et toute demande d'aménagements, il convient de prendre contact avec le Centre d'accessibilité (accessibilitycentre@un.org). Pour en savoir plus, il convient de consulter la page suivante : www.un.org/dgacm/fr/content/accessibility.

XXIII. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau

Affaires de l'Assemblée générale	Ruth de Miranda
	Adresse électronique : demiranda@un.org
Service du protocole et de la liaison	Kenji Nakano
	Adresse électronique : nakano@un.org
	Beatrix Kania
	Téléphone : 917 367 6166
Accréditation des délégations et modalités d'accès	Adresse électronique : beatrix.kania@un.org
	Nicole Bresson-Ondieki
	Téléphone : 917 367 4320
Questions techniques concernant le système e-Registration	Adresse électronique : bresson@un.org
	Wai-Tak Chua
	Téléphone : 212 963 7181
	Adresse électronique : chuaw@un.org
	Service d'assistance informatique
	Téléphone : 212 963 3333
	Adresse électronique : missions-support@un.int

Section de la gestion des documents	Deirdre Durrance Téléphone : 917 367 5409 Adresse électronique : durrance@un.org
	Masud Rana Téléphone : 917 367 2141 Adresse électronique : rana@un.org
	Manuel Abraham Téléphone : 917 367 5793 Adresse électronique : dms@un.org
Gestion des réunions	Xin Tong-Maywald Téléphone : 917 349 2427 Adresse électronique : tongx@un.org , gmeets@un.org
Groupe du Journal	Meena Sur Téléphone : 917 367 2454 Adresse électronique : journal@un.org , surm@un.org
Services d'interprétation	Sergey Kochetkov Téléphone : 212 963 8233 Adresse électronique : kochetkov@un.org
Appui aux réunions et logistique	Narendra Nandoe Téléphone : 212 963 1807 Adresse électronique : nandoe@un.org
	Kefentse Ndonga Téléphone : 917 667 3674 Adresse électronique : ndongak@un.org Adresse électronique pour la soumission des déclarations : estatements@un.org Téléphone : 212 963 7349
Sécurité	Michael Browne Téléphone : 917 367 9211 Adresse électronique : browne2@un.org
	Inspectrice Paula Goncalves (Opérations de sécurité) Téléphone : 212 963 3694 Télécopie : 212 963 1833 Adresse électronique : goncalvesp@un.org
	Capitaine Charlene Wilson (Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements) Téléphone : 212 963 2867 Télécopie : 917 367 7032 Adresse électronique : wilson16@un.org
	Sergent Gabriel Nastasescu (Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements) Téléphone : 212 963 0174 Adresse électronique : nastasescu@un.org

Médias	Mugeni Badjoko (communiqués de presse) Téléphone : 212 963 2131 Adresse électronique : badjoko@un.org Tal Mekel (accréditation) Téléphone : 212 963 1504 Télécopie : 212 963 4642 Ingrid Kasper (radiotélédiffusion et Télévision des Nations Unies) Téléphone : 212 963 0128 Peter Dawkins (site Web de l'ONU) Téléphone : 212 963 6974 Adresse électronique : dawkins@un.org Jamille McCord (conférences de presse) Téléphone : 212 963 7707 Adresse électronique : mccord@un.org
Service de la gestion des installations et des activités commerciales	Andrew Nye Téléphone : 212 963 7453 Adresse électronique : nye@un.org
Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence	Patrick Morrison Téléphone : 212 963 0407 Adresse électronique : morrisonp@un.org
Service médical	Dr Mike Rowell Téléphone : 212 963 7090 Adresse électronique : rowell@un.org Infirmière administratrice, Petra Javanainen Téléphone : 212 963 7090 Adresse électronique : petra.javanainen@un.org
Service des organisations non gouvernementales (Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable, Département des affaires économiques et sociales)	Wook-Jin Chang Adresse électronique : mailto: chang10@un.org Nahleen Ahmed Adresse électronique : ahmed36@un.org
Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (Groupe des relations avec la société civile, Département de la communication globale)	Kathryn Good Adresse électronique : good@un.org Adresse électronique : ngls@un.org
Centre de ressources pour la société civile (Groupe des relations avec la société civile, Département de la communication globale)	Adresse électronique : undgccso@un.org

Grands groupes et autres parties
prenantes (Bureau de l'appui
aux mécanismes
intergouvernementaux
et de la coordination au service
du développement durable,
Département des affaires
économiques et sociales)

Irena Zubcevic
Adresse électronique : zubcevic@un.org

Pays hôte

James Donovan
Téléphone : 646 510 0008
(en dehors des heures de bureau : 212 415 4444
ou 646 510 0008)
Adresse électronique : donovanjb@state.gov

Annexe

Formulaire de demande de carte d'identité ONU



Demande de carte d'identité ONU – agent(e)s de sécurité

Délivrance _____ Renouvellement _____ Duplicata _____

Nom : _____

Pays/organisme : _____

Personne protégée : _____

Cachet officiel

Date

Signature autorisée

Nom (en caractères d'imprimerie)

(À compléter par le Groupe des services spéciaux)

Code/arme : UA A _____

(Soumis à autorisation préalable du Chef du Service de la sécurité et de la sûreté)

Date d'expiration : _____

Approuvé par : _____ Date : _____

Pièce d'identité (à présenter au Bureau des cartes d'identité ONU) : _____
